

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > Migrants, Réfugiés (Europe) > Migration, étranger, citoyenneté > **Migrations, puisqu'on en parle : « Accueillir, et avec des droits égaux » (...)**

Migrations, puisqu'on en parle : « Accueillir, et avec des droits égaux » - Le présent et les débats passés

mardi 18 septembre 2018, par [JOHSUA Samuel](#) (Date de rédaction antérieure : 18 septembre 2018).

Est-ce que les migrant-e-s divisent la classe prolétaire, permettant au Capital de baisser les salaires ? Est-ce que « personne » ne quitte son pays natal volontairement ? Sur le moyen terme, l'immigration est-elle « une chance » pour le pays qui l'accueille ? Et enfin, pourquoi s'interroger sur ces questions conduirait-il obligatoirement à l'injonction de chasser les migrant-e-s et à fermer les frontières ?

La réponse à la dernière question est délicate. En effet, sous la pression d'extrême-droite montante en Europe, le débat raisonné semble impossible. En pratique, l'air de ce qui est dit l'emporte sur les paroles. Et il faut donc tenir compte de ce que cet air est systématiquement instrumentalisé. On est alors dans la jurisprudence Valls concernant le terrorisme, « expliquer c'est justifier », en la renversant pour ainsi dire, « expliquer c'est condamner » (l'immigration). Mieux vaut dans ces conditions, pour faciliter la lecture de ce texte, commencer à rebours de la logique. Par la réponse générale, qui ne peut être pour moi que « nous allons accueillir les migrant-e-s » ; puis accepter de se demander « quelle est la question » ?

En débutant par la plus simple. Bien entendu on peut quitter le pays natal volontairement, quelque soit la cause exacte qui suppose de restituer des trajectoires personnelles. La preuve par... les expatrié-e-s. Car on a bien noté que les nationaux des pays développés qui quittent ceux-ci, pour aller dans un autre pays, développé ou non, ne sont pas des « émigrant-e-s », mais des expat. Et effectivement la situation n'est pas la même pour tous les pays, puisque dans ce cas il n'y a guère de clandestinité et que le retour (passager ou définitif) est toujours possible. Mais même si ce n'est pas ce qui vient à l'esprit en premier, il n'y a aucune raison que des phénomènes semblables ne prennent pas racine quand les personnes sont issues de pays moins florissants. Sauf que dans ce cas là, en général (on veut dire par là quand on n'est pas issu de la famille régnante d'Arabie Saoudite...) le voyage souhaité se heurtera aux législations en vigueur. Donc, « personne ne quitte son pays volontairement » n'est pas une affirmation juste. Mais si on considère les phénomènes dont nous discutons ici et maintenant il va de soi que dans l'immense majorité des cas, c'est bien surtout en désespoir de cause que des personnes s'arrachent à leur environnement natif.

Le bénéfice que le pays qui accueille en tire à moyen terme est une question d'un abord plus compliquée, et nécessiterait un texte à elle seule. Car tout dépend pour le coup des critères pour en juger et du système de valeurs qui les sous tend. Si celui-ci est structuré autour de la défense bornée, haineuse, fantasmée d'une identité menacée, la réponse, négative, va de soi. Evidemment, que ce soit immédiatement ou à moyen terme, cette « identité » (si tant est que quiconque puisse la définir sauf à l'essentialiser) en sera changée. Comme elle le fut tout au long de l'histoire. Montrant d'ailleurs en maints endroits (les sciences et techniques, la philosophie, la littérature et les arts en général, le sport) le bénéfice visible. Et configurant et reconfigurant « le peuple », ce qui peut être en partie douloureux pour telle ou telle raison, en tel ou tel endroit.. Sauf que c'est la loi générale, « le peuple » est une construction constante, à charge pour nous (si on parle de la France) que la

promesse républicaine (liberté, égalité, fraternité) si souvent déniée en pratique mais dont l'espoir est toujours vivace sous la forme de la République Sociale en soit la colonne vertébrale.

Les capitalistes sont-ils favorables à l'immigration ? La réponse à cette question ne peut être que circonstanciée. D'abord située historiquement. En effet ça dépend des moments. Il est par exemple peu contestable qu'une partie importante du grand capital est allée chercher cette main-d'œuvre dans les années 70 par exemple, une fois quasiment épuisée la possibilité de jouer sur l'exode rural. Et à la fois située géographiquement, la caractéristique du capital et du salariat dans un pays n'étant pas les mêmes que dans un autre à un temps donné. Et enfin dépendant de quelle fraction du capital on parle, puisque « le capital » au singulier existe bien comme concept (opposé au prolétariat), mais pas comme réalité empirique unifiée à chaque moment. Mais quelque que soit la réponse à cette question une chose est certaine. Il est dans sa nature de capital de faire bénéfice de toute opportunité, qu'il l'ait choisie ou pas. Et là, en l'occurrence, de se servir de cette immigration à la fois pour disposer d'une main d'œuvre moins chère et plus docile et pour faire peser cette possibilité sur l'ensemble du prolétariat. « Pour diviser » dit-on traditionnellement dans nos rangs. La responsabilité de cet état des choses n'est pas dans l'existence même de la migration, mais cette division calculée n'en est pas moins une réalité permanente. En nier l'existence et c'est passer à côté de nos tâches, ici celle de l'unité du prolétariat. Voici comment Marx présentait la chose, dans le cas des irlandais en Angleterre.

« A cause de la concentration croissante de la propriété de la terre, l'Irlande envoie son surplus de population vers le marché du travail anglais, et fait baisser ainsi les salaires, et dégrade la condition morale et matérielle de la classe ouvrière anglaise. »

Et le plus important de tout ! Chaque centre industriel et commercial en Angleterre possède maintenant une classe ouvrière divisée en deux camps hostiles, les prolétaires anglais et les prolétaires irlandais.

L'ouvrier anglais moyen hait l'ouvrier irlandais comme un concurrent qui abaisse son niveau de vie. Par rapport au travailleur irlandais, il se sent un membre de la nation dominante, et ainsi se constitue en un instrument des aristocrates et des capitalistes de son pays contre l'Irlande, renforçant ainsi leur domination sur lui-même. Il nourrit des préjugés religieux, sociaux et nationaux contre le travailleur irlandais. Son attitude envers lui est très semblable à celle des « pauvres blancs » envers les « nègres » des anciens Etats esclavagistes des USA. L'Irlandais lui rend d'ailleurs la pareille, et avec intérêts. Il voit dans l'ouvrier anglais à la fois le complice et l'instrument stupide de la domination anglaise en Irlande.

Cet antagonisme est artificiellement maintenu et intensifié par la presse, les orateurs, les caricatures, bref, par tous les moyens dont disposent les classes dominantes. Cet antagonisme est le secret de l'impuissance de la classe ouvrière anglaise, en dépit de son organisation. C'est le secret grâce auquel la classe capitaliste maintient son pouvoir. Et cette classe en est parfaitement consciente »

(Lettre à S. Meyer et A. Vogt, 8 avril 1870)

Alors on fait quoi ? La réponse « on les vire » revient tout au long de l'histoire du mouvement ouvrier. Peut-être Ian Brossat a-t-il entendu parler les positions du PCF dans les années Marchais ? Lesquelles ne faisaient que reprendre des orientations présentes dans des débats anciens de l'AIT ou de la Deuxième Internationale. Pour celle-ci, qui se souvient qu'il a fallu se reprendre à deux fois pour écarter une position qui eût allée dans le sens d'empêcher l'immigration asiatique en Afrique du Sud ou aux USA (Californie en particulier) ? Dans la commission dédiée du Congrès de Stuttgart encore (en 1907), le délégué allemand hésitait, expliquant impossible d'admettre que le haut degré d'organisation atteint dans son pays puisse être détruit « ...d'un seul coup par une immigration de

masse de travailleurs aux besoins réduits à pratiquement rien ». Et encore, les délégués sud africain et états-unien s'élevaient contre une position trop générale : pouvait-on vraiment comparer l'immigration italienne en France et l'immigration asiatique, inorganisée et idéologiquement arriérée ?

La majorité (ensuite soutenue par la délégation française au Congrès, dont Jaurès) rejeta ces positions par une Résolution du Congrès de la II^e Internationale (finalement approuvée à l'unanimité) en avançant :

« L'immigration et l'émigration des travailleurs sont des phénomènes aussi inséparables du capitalisme que le chômage, la surproduction, la sous consommation : elles sont souvent l'un des moyens dont le capitalisme dispose pour réduire la part des travailleurs dans les produits de leur travail et prennent parfois des proportions anormales par suite de persécutions politiques, religieuses ou nationalistes. Le Congrès ne peut considérer comme des moyens d'écarter le danger éventuel dont l'émigration et l'immigration menacent la classe ouvrière, ni les mesures exceptionnelles quelconques, économiques ou politiques, parce qu'elles sont inefficaces et essentiellement réactionnaires, ni spécialement une restriction de la libre circulation, ni une exclusion des individus appartenant à des nationalités ou à des races étrangères ».

Position saluée par Lénine (lui aussi présent à ce congrès) qui écrivit : *“Sur cette question [de l'immigration] également se fit jour en commission une tentative de soutenir d'étroites conceptions de corporation, d'interdire l'immigration d'ouvriers en provenance des pays arriérés (celle des coolies venus de Chine, etc.). C'est là le reflet de l'esprit “aristocratique” que l'on trouve chez les prolétaires de certains pays “civilisés” qui tirent certains avantages de leur situation privilégiée et qui sont pour cela enclins à oublier les impératifs de la solidarité de classe internationale. Mais au Congrès proprement dit, il ne se trouva pas d'apologistes de cette étroitesse petite-bourgeoise de corporation, et la résolution répond pleinement aux exigences de la social-démocratie révolutionnaire.”*

Lénine se montre sensible ici à ce qui, plus tard, sera au cœur des positions de la 3^e Internationale, une fois prises pleinement en compte les caractéristiques du colonialisme et de l'impérialisme (il est révélateur que les termes ne soient présents ni l'un ni l'autre dans la résolution alors que le colonialisme au moins était bien connu).

Cela dit Jaurès lui-même, à qui on fait dire souvent le contraire de ce qu'il avançait, a soutenu cette résolution. En fait il a évolué sur la question au long de son parcours politique. D'une position réticente à la présence des migrant-e-s (commune en fait à lui, Lafargue, Guesde), il en vint, à la fin de sa vie à la position suivante. Oui il a dit *« Nous, socialistes internationaux, nous sommes les ennemis de l'émigration, nous ne voulons pas que le prolétaire quitte son pays natal, nous voulons qu'il y trouve son bien-être »*, mais tempéré aussitôt par cette déclaration empreinte de l'humanisme qui le caractérise : *« une noble solidarité de justice sociale entre les peuples se dessine. Et le mot « étranger », le triste mot « étranger » perd tout ce qu'il avait de brutalité et de tristesse, l'ouvrier, quelque soit son pays d'origine, lorsqu'il sera loin de la patrie, de la douce terre natale, se sentira uni à elle dans le pays où il vit en pensant au soutien que sa patrie d'origine apporte aux autres travailleurs. Ainsi, en restant unis par la pensée et le cœur à la patrie d'origine, au lieu de se sentir étrangers, isolés et sans appui hors de chez eux, ils se sentiront protégés par la communauté universelle du droit social, et toutes les nations apprendront à respecter dans l'étranger l'homme et le frère ».*

Et à la veille de sa mort il écrit : *« il n'y a pas de plus grave problème que celui de la main-d'œuvre étrangère »*. Puis *« Il faut d'abord assurer la liberté et respecter la solidarité du prolétariat de tous les pays, pourvoir aux nécessités de la production nationale qui a souvent besoin, en France surtout,*

d'un supplément de travailleurs étrangers, et il faut empêcher aussi que cette main-d'œuvre étrangère soit employée par le patronat comme un moyen d'évincer du travail les ouvriers français et d'avilir leurs salaires ». Comment ? Par l'instauration d'un salaire minimum obligatoire, que ce soit pour les nationaux ou les immigré-e-s. Donnant ainsi la clé de la réflexion : à la division impulsée par le capital et de fait posée par la présence de concurrents potentiels, une seule solution, l'égalité des droits, puis/et organisation commune.

L'exigence est la même, et d'une autre ampleur si la concurrence au lieu d'être à l'intérieur du pays découle d'une mise en regard des forces de travail à l'échelle mondiale sans restriction (en particulier sous la forme des délocalisations).

Le travail des femmes

Il n'est pas inutile de mener une réflexion comparable en ce qui concerne l'entrée des femmes sur le marché du travail. Loin d'être un chemin paisible ! Comment nier que le capital (comme c'est expliqué très clairement dans Le Manifeste, déjà) voulait généraliser le recours à cette main d'œuvre nouvelle, en l'utilisant qui plus est pour peser sur les salaires ? Les mêmes débats, sur le principe, que ceux que nous rappelons ci-dessus, se sont déroulés sur cette question au sein du mouvement ouvrier, toutes choses égales par ailleurs. Il fallu y revenir plusieurs fois au sein de l'AIT pour désavouer la position que les « mutuellistes » (proudhoniens) avaient obtenue, aboutissant au refus du travail des femmes (y compris « pour leur bien » évidemment). En 1921, Alexandra Kollontaï, y revient (Conférences à l'université Sverdlov sur la libération des femmes) : « *Les ouvriers, qui craignaient la concurrence du travail bon marché des femmes, allèrent jusqu'à réclamer des lois limitant le travail des femmes. Lorsque dans les années 1840 apparut un mouvement spontané luttant pour la protection du travail, la revendication des ouvriers portait surtout sur l'indispensable réglementation du travail des femmes et des enfants. La plupart d'entre eux soutinrent naturellement ces revendications, mais pour des raisons qui étaient tout, sauf généreuses. Ils espéraient de cette façon pouvoir limiter la concurrence du travail sous-payé des femmes et des enfants. Les ouvrières, elles, ne cherchèrent jamais à exclure les femmes mariées de la production.*

Mais la dynamique des forces productives fut plus forte que la volonté et les souhaits d'individus isolés ou même d'organisations entières. Il n'était plus possible de se passer du travail féminin. Par la suite, les ouvriers reconnurent qu'il ne leur restait pas d'autre solution que de transformer ce concurrent indésirable sur le marché du travail en un allié fidèle dans leur lutte contre le capital. Au lieu d'interdire l'accès des femmes aux syndicats et de les exclure de la production comme c'était le cas jusque-là, ils s'efforcèrent dorénavant de les inclure dans leurs organisations et d'obtenir leur adhésion ».

Voici un autre épisode révélateur, l'affaire Couriau en avril 1913. Emma et Louis Couriau, typographes, veulent adhérer au syndicat du livre à Lyon. Mais c'est non. Pas de femmes (même payées au tarif syndical, ce qui était le cas d'Emma). Et pas son compagnon non plus, coupable de ne pas arriver à la raisonner. Le syndicat va plus loin, en obtenant, par la menace d'une grève, le renvoi d'Emma. Dans cette affaire. « *le monde féministe se leva tout entier pour protester... en particulier la Fédération féministe universitaire du Sud Est - animée par des institutrices socialistes... et pas une seule voix du monde officiel syndicaliste* », même si l'affaire a secoué la presse syndicale. Certes la comparaison a ses limites. Il ne manqua pas de défenseurs de l'interdiction (ou de la limitation) du travail féminin pour poser celle-ci au nom de l'intérêt des femmes elles-mêmes. Et en effet, est-ce de gaité de cœur que celles-ci vont se faire exploiter par le Capital ? Détruisant qui plus est par là même « la base de la famille » ? Mais en l'occurrence oui : l'autonomie gagnée ainsi par

les femmes, comme l'explique aussi Kollontaï (et un nombre considérable d'autres féministes) est à la base de la revendication d'égalité complète entre les sexes (et pas seulement au niveau du droit de vote). L'aspect « libérateur » l'emporte largement au final, alors que l'inverse est vrai en général pour la migration (où la libération sur place serait largement préférable, si elle était possible). Mais d'un certain point de vue, celui de l'unité à bâtir, la racine d'un des problèmes ici discutés est la même, la crainte de la concurrence attisée par la rapacité du capital. Et la solution de « la social démocratie révolutionnaire » comme disait Lénine doit aussi être la même : l'égalité des droits. Laquelle freine la concurrence tout en permettant de développer l'unité des travailleurs/euses.

On a vu ci-dessus que c'est bien ce que cherchait Jaurès, avec, à l'époque, sa demande de salaire minimum obligatoire. Ceci se combinant avec l'appel, purement humain, à la fraternité (pour que le « triste mot d'étranger » perde ce qu'il a de brutalité).

Traduit aujourd'hui cela signifierait le cheminement suivant. En laissant pour une autre réflexion la manière de répondre à la mise en concurrence mondiale des « marchés du travail » (donc les deux questions majeures des Traités de « libre échange » et des délocalisations). En s'en tenant ainsi à l'immigration proprement dite. Tout d'abord discuter concrètement d'une situation concrète. Non il n'y a aucune « invasion » quand on parle d'un pourcentage aussi infime au regard de la population européenne. Peut-être ce pourcentage est-il plus élevé dans telle ou telle partie du continent, ou d'un pays aussi bien. Ce qui conduit à ce qu'une attention majeure soit portée à la répartition. Si l'UE dont la politique est détestable sur tant de plans ne sert même pas à ça, alors à quoi elle sert ?

Ensuite respecter l'ensemble des conventions dont la France est signataire, en particulier celle sur le droit d'Asile, sur la protection des mineurs, sur le droit de la mer etc. Une partie de l'immigration (rapidement dite « économique ») ne rentre cependant pas dans ces conventions. Mais outre qu'il est bien difficile de faire la part des choses la plupart du temps, la position doit ici être celle adoptée dès ce fameux congrès de Stuttgart : accueillir, le cas échéant avec un statut transitoire et protecteur.

Mais alors qui doit payer ? Puisqu'aussi bien, à court terme l'accueil est coûteux (logements, formation professionnelle, école, santé...). Le capital évidemment, puisque « de l'argent il y en a » ! Mais on n'a pas avancé d'un millimètre en disant cela. Il en est de ceci comme de la volonté préalable de régler les rapports inégaux dans le monde avant que d'accueillir. Le rapport des forces concret ne permet que rarement (et même exceptionnellement malheureusement) de faire « payer le capital ». Alors (par le principe de la fraternité invoqué par Jaurès), c'est la puissance publique qui est en charge, autrement dit nous toutes et tous, même si demeure constante la mise en cause du Capital et des politiques qui lui sont favorables et privent cette puissance des moyens nécessaires. Inutile de le masquer, oui il y a un coût (minime pour le moment, mais qui, s'il devait grossir poserait de redoutables problèmes et exigerait une fermeté sur les principes autrement délicate, et une confrontation anticapitaliste d'un autre niveau). Mais un coût inévitable à la fois pour des raisons humaines et pour jeter les bases d'une unité de classe à venir.

Pour cela accueillir, et avec des droits égaux, ce qui concrètement prend la forme de régularisations générales en plus de procédures de naturalisations facilitées. Et, parce que nous traitons ainsi l'urgence, sans jamais opposer les deux, porter par le même mouvement la critique des politiques impérialistes (le libéralisme, dont « les traités inégaux », le néo-colonialisme ; le désastre écologique ; ou/et les politiques militaires) qui provoquent nécessairement et dramatiquement ces mouvements massifs.

Samy Johsua

